COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juin 2014 - Convocation du 04 juin 2014

Présents :

David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Virginie SIGNOL, Pascal BLOND, Laurent MAZARD, Caroline PEAUCELLE, Béatrice Di RAFFAELLE THUILIER, Murièle MICHAUD, Amandine MAISSE.

Excusés: Richard TESTA, Stéphane VILLARD (pouvoir à Caroline PEAUCELLE)

Florence PERRISSEZ a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu du 13 mai ;
- ✓ Nomination des membres de la commission « révision des listes électorales » ;
- ✓ Télétransmission : dispositif ACTE : choix du prestataire ;
- ✓ Personnel: création d'un poste d'ATSEM principal 2° classe;
- √ Validation des membres du jury du concours communal des maisons fleuries ;
- ✓ Evacuation des bois dégradés de l'église ;
- ✓ Questions diverses
 - Logements SEMCODA;
 - Electrification rurale;
 - Commerce ;
 - Compte rendu des commissions.

M. le maire propose de modifier l'ordre des points à discuter, ce qui est approuvé.

Transfert des pouvoirs de police

Les pouvoirs de police municipale sont personnellement conférés au Maire en vue d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publiques. Il s'agit d'un pouvoir propre du Maire, qu'il peut déléguer à un adjoint, mais qui ne peut en aucun cas être soumis à la décision ou l'avis préalable du conseil municipal. C'est la raison pour laquelle cette compétence du Maire ne peut pas être transférée dans son intégralité au Président d'un EPCI à fiscalité propre.

Toutefois, depuis 2004, la loi autorise des transferts partiels de ce pouvoir au profit des Présidents des EPCI dans les domaines de compétences qui ont été transférés à ces établissements (assainissement, élimination des déchets, accueil des gens du voyage,...).

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a étendu les pouvoirs de police automatiquement transférés au Président de l'EPCI à la police de la circulation et du stationnement et à la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis (CGCT, art. L.5211-9-2 I A nouveau).

Cette extension sera effective à compter du premier jour du douzième mois suivant la promulgation de la loi, soit le 1er janvier 2015, sauf pour les communes membres de l'EPCI dont les Maires se seront opposés au transfert «automatique » selon le principe qui régit cette procédure. En effet, la réforme opérée en 2014 a introduit une distinction dans les délais d'opposition des Maires en fonction des compétences concernées.

Le principe général fixé par l'article L.5211-9-2 III du CGCT prévoit que l'opposition peut être exercée dans le délai de six mois suivant la date de l'élection du président de l'EPCI ou du groupement de collectivités territoriales, ou suivant la date de transfert des compétences. Dans le même temps, l'article 65 de la loi MAPTAM énonce que le Maire peut notifier son opposition au Président de l'EPCI à fiscalité propre à compter du premier jour du sixième mois (soit le 1 juillet) qui suit la promulgation de la loi, concernant le transfert du pouvoir de police de la circulation et du stationnement et de la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi.

Cette règle oblige en conséquence les Maires à notifier leur éventuelle opposition avant le 1 juillet 2014 s'agissant de la police du stationnement et de la circulation et de la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi.

Aussi les Maires auront jusqu'au 1er juillet 2014, s'agissant donc des pouvoirs de police de la circulation et du stationnement et de la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi, pour notifier une opposition éventuelle au transfert de leurs pouvoirs de police lorsque cette compétence est exercée au niveau intercommunal.

Enfin, la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové a également prévu le transfert automatique au Président de l'EPCI de pouvoirs de polices spéciales de l'habitat. Ainsi, celui-ci sera compétent pour la sécurité des immeubles recevant du public, la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et celle des bâtiments menaçants ruine, les Maires des communes membres de l'EPCI disposant d'un délai de 6 mois à compter de l'élection du Président de l'EPCI pour s'opposer à ce transfert (CGCT, art L.5211-9-2 I dernier alinéa et loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, art. 75)

Il sera donc fait opposition au transfert automatique du pouvoir de police du Maire avant le 1er juillet.

Approbation du compte rendu du 13 mai

Le compte rendu du 13 mai est approuvé à l'unanimité.

Commission révision des listes électorales

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de former la commission « révision des listes électorales ».

M. Jean MAGNARD, délégué de l'administration et Mme Jocelyne VESSILLER, déléguée du préfet, ont tous deux accepté de poursuivre leurs fonctions au sein de cette commission.

Il convient de nommer les membres du conseil municipal, sachant que la commission est chargée de la vérification des inscriptions et radiations de la liste électorale.

Mesdames Caroline PEAUCELLE et Béatrice DI RAPHAELE-THUILIER se proposent ce qui est approuvé à l'unanimité.

Dispositif ACTES

Afin de permettre la dématérialisation des actes administratifs de la commune transmis au contrôle de légalité, il est nécessaire de recourir à une plateforme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégralité, la sécurité et la confidentialité des données.

Parmi la liste des dispositifs de télétransmission homologués par le ministère de l'intérieur, la société ADULLACT en propose un nommé « S2low » pour moins de 100 €uro par an.

Pour la mise en place de ce dispositif, il faut également acquérir un certificat électronique permettant d'authentifier de façon unique la personne effectuant les transactions. La CCI nord Isère propose ce certificat nommé « Chambersign » pour un coût de 130 € HT pour un an ou de 270 € HT pour 3 ans.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour la mise en place de ce dispositif et les choix des prestataires.

Création d'un poste d'ATSEM principal de 2° classe

Dans le cadre d'un avancement de grade, l'ATSEM 1^{ière} classe peut passer ATSEM principal de 2° classe. Pour cela il convient de créer le poste correspondant. Le poste d'ATSEM 1° classe devra également être supprimé après avis du Comité Technique Paritaire, ce qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la création du poste d'ATSEM principale de 2° classe à compter du 1^{er} juillet 2014.

Validation des membres du jury du concours communal des maisons fleuries

Habituellement 5 noms sont proposés. Pour parer aux éventuelles absences, 7 noms sont proposés cette année.

MM. Jocelyne VESSILLER, Blandine GALLAS, Christine PODGORN, Béatrice DI RAPHAELE-THUILIER, Laurent MAZARD, Stéphane VILLARD et Thomas PETITPIERRE.

Le conseil valide cette liste à l'unanimité des membres présents.

Evacuation des bois de l'église

Après les travaux de l'église, divers gravats et notamment du bois sont à jeter. Ceci appartenant à l'église, il convient de délibérer pour l'évacuation de ces déchets.

Ne sera conservée et stockée dans l'église que la partie frise après traitement anti insectes.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'évacuation des bois inutilisables de l'église.

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement

Pour permettre aux élus et aux agents de se faire rembourser leurs frais de déplacements à l'occasion de réunions, formations, dépôts de documents dans les administrations, etc... le conseil doit délibérer.

Il émet un avis favorable aux remboursements des frais de déplacements des personnels de la mairie.

Questions diverses

✓ Emprunt 120.000 €

Comme prévu au budget primitif, un emprunt de 120.000 € a été réalisé auprès du crédit mutuel afin de permettre notamment le remboursement d'une partie de la ligne de trésorerie, qui était jusque-là utilisée comme un prêt normal.

Cet emprunt est contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

- Index EURIBOR à 3 ou 12 mois + marge de 1,70 points
- 🖶 Taux 2,018 % l'an pour Euribor 3 mois ou 2,283 % l'an pour Euribor 12 mois ;
- Frais de dossier 120 € payable à la signature du contrat.

✓ Rythmes scolaires

Au cours du conseil d'école extraordinaire du 02 juin, 3 emplois du temps ont été proposés :

- Emploi du temps n°1: Retenu par Inspectrice d'Académie avant décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires

Horaires: Matin: Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendedi: 8h30-11h45

Après-midi : Lundi-jeudi-vendredi : 13h30-15h30

Mardi: 13h30-15h15

- Emploi du temps n°2

Horaires: Matin: Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi: 8h30-11h30

Après-midi : Lundi-jeudi : 13h30-16h30 Après-midi : Mardi-vendredi : 13h30-15h

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) se feraient sur 2 fois 1h30 les mardis et vendredis.

Emploi du temps n°3

Horaires: Matin: Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi: 8h30-11h30

Après-midi: Lundi-mardi-jeudi: 13h30-16h30

Les TAP se feraient le vendredi après-midi pendant 3h.

Le conseil d'école s'est réuni le 2 juin dernier pour voter la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Ont voté:

- -les 3 représentants des parents d'élèves
- -le maire et un adjoint
- -les 3 enseignantes

Le résultat des votes est le suivant :

Emploi du temps 1 0 voix Emploi du temps 2 6 voix Emploi du temps 3 2 voix

C'est donc le n° 2 qui est retenu. L'inspectrice de l'éducation nationale en a été informée et la réponse sera rendue le 26 juin.

Toujours dans le cadre des rythmes scolaires, la CCBD propose un coordinateur pour les communes de St-Chef/Salagnon. Le Maire demandera aussi un coordinateur pour Montcarra.

Gaëlle DUGUé a accepté un poste même bénévolement, et Françoise SIGNOL a accepté de s'occuper des petits. Quant à Marie-Françoise BARREZ, elle réfléchit à la question pour des ateliers peinture.

Le maire propose de ne pas renouveler son contrat (qui se termine le 30 septembre) et de bénéficier d'une retraite anticipée. Si elle accepte la proposition, elle pourrait peut-être bénéficier d'un complément chômage, compte tenu notamment de son âge.

Renseignements seront pris à ce sujet.

Le maire propose également l'embauche de 3 personnes réparties sur les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), la cantine et le ménage afin de faire des temps plus ou moins complets.

Le coût estimé de ces NAP serait d'environ 19.000 €/an.

Il convient maintenant de définir le prix qui sera demandé aux parents.

Après discussion, il est décidé de créer 3 tarifs selon les quotients familiaux, dont les tranches seront calquées sur celles de Léo Lagrange. (de ≤ 600 à 800 – de 801 à 1400 et de 1401 à 1800 €)

Les tarifs seront de 3, 4 et 5 € par enfant s'engageant sur l'année, 1 € de plus par tranche pour les enfants «occcasionnels».

Les parents ayant payé pour l'année seront remboursés, en cas de maladie de leur enfant, sur présentation d'un certificat médical.

Aucun rabais ne sera prévu pour plusieurs enfants d'une même famille.

Il serait souhaitable de faire « tourner » les intervenants dans les groupes au sein de la CCBD afin que les enfants n'aient pas toujours la même activité. Cela sera possible avec SALAGNON qui a retenu les lundi et jeudi.

Concernant Gaëlle DUGUé, il est considéré que tout travail mérite salaire. Il conviendra donc de la rémunérer d'une façon ou d'une autre.

De plus, on verra pour lui faire passer son BAFA en partenariat avec Léo Lagrange.

Un ramassage scolaire pourra être mis en place le mercredi pour les centres aérés de St-Chef ou de Salagnon en lien avec Léo Lagrange.

Possibilité également d'un ramassage pour les communes de Vignieu, Montcarra, St-Chef et Salagnon avec un animateur centre aéré.

Il est proposé de contacter l'association GENIE PLURI de la CCI qui mutualise ménage, secrétariat de mairie, etc... pour permettre à des personnes d'obtenir des temps de travail plus complets que ce qu'elles ont. Contact sera donc pris.

Les associations locales seront aussi sollicitées.

Il conviendra également que les parents rendent les fiches d'inscription de leurs enfants au NAP avant le 15 août. Le règlement devra préalablement être rédigé.

Le document d'inscription sera adressé aux parents en même temps que les documents d'inscription aux cantine et garderie.

✓ Dérogations

Afin de ne pénaliser aucun enfant, toutes les demandes de dérogations pour la prochaine rentrée scolaire seront acceptées.

Pour la rentrée 2015/2016, les seules dérogations qui seront accordées concerneront les enfants domiciliés dans la limite du territoire Montcarra/St-Chef, nos finances ne nous permettant pas dans l'immédiat, la création d'une classe supplémentaire. De plus, les réponses aux demandes de dérogations ne seront pas rendues avant le 1^{er} juin de l'année.

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des caisses ont été achetées pour regroupées eau et goûters en divers points de l'école. Cette action est donc terminée.

✓ Infractions diverses

Lundi de pentecôte un enfant jouait au tennis dans la cour de l'école. Attention aux carreaux....

Caroline signale qu'une voiture a emprunté le chemin menant à la digue de l'étang. Un panneau existe mais est caché par les broussailles. Il faudrait mettre un rocher pour interdire l'accès aux véhicules.

✓ Travaux divers

Richard TESTA a réparé une porte dégondée de la salle polyvalente et installera une butée.

Sollicité depuis longtemps pour divers travaux de serrurerie, M. INFANTI semble débordé. Sans intervention de sa part d'ici à quelques jours, des devis seront demandés à d'autres entreprises.

2 autres devis seront également demandés pour la sonnette de l'école, le premier s'élevant à 1700 € ce qui semble cher pour une sonnette.

✓ Feuille de chou

Elle est en cours d'élaboration, et un bulletin sort en fin d'année.

CF compte rendu joint en annexe 1.

Par ailleurs, Virginie SIGNOL se charge de regrouper tous les articles afférents à la commune dans un classeur qui sera à disposition de la population en salle d'accueil.

✓ Hôtel à insectes

Les plantations ont été réalisées autour de l'hôtel à insectes.

√ Recensement des chauves-souris

Un premier inventaire a été fait lundi avec comptage par pose de filets. La personne reviendra le 11 juillet prochain.

√ Verger écologique et pédagogique

Un projet de verger écologique et pédagogique est à l'étude avec la commission environnement et le Conseil Général à l'ENS étang de Gôle.

Le souhait est de participer à un concours organisé par les Pépiniéristes et Horticulteurs de France, et que ce projet soit un projet collectif entre la mairie: **commission environnement et commission cadre de vie, et le comité de fleurissement** (car cela rentre tout à fait dans notre "mission" d'amélioration du cadre de vie et aussi pour la pédagogie), voir même avec **l'école**, et surtout **le Conseil Général**.

Nous sommes vivement soutenus par M. BOUVARD, notre interlocuteur au CG concernant le plan de gestion de l'étang, qui nous apporte aussi la plus grosse partie du financement.

Le dossier a été élaboré avec lui, les inscriptions ont été closes le 8 juin.

✓ Comité de fleurissement

La remise des prix du concours photos aura lieu le 20 juin. La municipalité offre l'apéritif et chacun peut, comme par le passé, apporter des quiches, tartes,....

✓ Elagage

Il est signalé que l'élagage n'est pas fait aussi bien que d'habitude.

Ultérieurement, ce sera une compétence CCBD.

✓ Bureau et conseil d'administration associations de la CCBD

Le bureau et le conseil d'administration des associations CCBD sont démissionnaires. Pour le renouvellement un élu est obligatoire.

La fête intercommunale à lieu le samedi 20 septembre ce qui pose un problème avec le concert du soir, puisque certaines personnes sont dans les deux animations.

Pour le concert, la scène pourra être installée à la place de l'autel de l'église ce dernier étant amovible.

✓ Balayage de la commune

Le balayage ne semble pas avoir été fait alors qu'il aurait dû l'être au mois de mars. A vérifier par rapport au devis.

✓ Elargissement du territoire

Il semble que St-Chef attendait notre demande. Il serait bon de prendre une délibération de principe, ce qui permettrait de lancer réellement le dossier. La délibération transmise à St-Chef sera accompagnée de remerciements.

√ Réunion de la CCBD

Amandine étant en congés, demande à être remplacée lors de la réunion de la commission « industrie » de la CCBD. M. le maire étant pris par ailleurs, ne pourra y assister.

✓ Commission urbanisme et sécurisation du village.

Il est suggéré de contacter une école de futurs ingénieurs pour l'étude de cette sécurisation, sachant qu'une telle étude a déjà été réalisée. Ce serait l'occasion d'avoir d'autres approches pour cette opération. Contact sera donc pris avec une école.

√ Cartes Nationales d'Identité

La personne qui s'occupe des cartes d'identité à la sous-préfecture étant seule, les CNI ne sont actuellement pas délivré avant 3 mois. Faire passer l'info sur la feuille de chou.

✓ Pollution lumineuse

Il est constaté que l'extinction ou le rallumage des lampadaires ne fonctionnent pas toujours bien. Faire appel au SEDI (syndicat d'électricité) plutôt qu'à un électricien pour le réglage des minuteurs.

✓ Grille déversoir

Contacter le Syndicat Intercommunal des Eaux Dolomieu/Montcarra pour la pose d'une grille à poser au Bidaud, sur le déversoir.

✓ Commerce

M. LEVY de la SEMCODA et nos avocats seront contactés pour tenter de faire accélérer le dossier sur le futur commerce.

✓ Logements

Il est signalé que les bailleurs (SEMCODA, PLURALIS, OPAC..) se donnent le droit d'attribuer en direct certains logements restés vides trop longtemps, sans passer par la commission de la CCBD. Quant aux logements communaux, ils ont tous occupés.

✓ CCAS

Prévoir une réunion du CCAS pour la préparation du repas des anciens et des colis de Noël.

Caroline PEAUCELLE annonce qu'elle sera absente à la réunion de conseil du 08 juillet.

L'ordre du jour épuisé, le maire lève la séance à 23h15.